

REGLEMENTS DE LA MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION Janvier 2013

1. Introduction
2. Concours de Saut d'Obstacles
3. Dressage
4. Voltige
5. Code de Conduite
6. Assurance
7. Licence & Tarifs Compétitions
8. Représentation Nationale
9. Transport

1.0 INTRODUCTION

Tout cavalier désirant participer aux événements organisés sous l'égide de la MESF (compétitions, pony games, formations, galops, etc) doit obligatoirement être titulaire d'une licence fédérale cavalier comme stipulé dans le Memorandum of Association de la MESF Il/Elle doit obligatoirement être membre d'un club membre de la MESF

Les Clubs sont responsables de faire respecter cette obligation.

Nous demandons à tous les cavaliers de loisirs de se licencier ceci afin de :

Bénéficiaire de l'Assurance offerte par la fédération

Faire preuve de solidarité vis-à-vis de la fédération dont le rôle est de promouvoir le sport équestre

Tout cavalier licencié de la MESF s'engage contractuellement à respecter les règlements suivants:

1.1 Tout participant, par sa demande de licence fédérale et/ou par son accord d'une nomination par la MESF, accepte de respecter intégralement les statuts de la MESF, ses règlements, les décisions prises par le Comité Exécutif et les autres autorités compétentes de la MESF en accord avec le Comité Exécutif.

1.2 Chaque participant doit s'assurer de connaître ces règlements et doit se tenir informé des changements qui y sont éventuellement apportés.

1.3 Pour tout point non mentionné dans le Règlement de la MESF, le Règlement de la Fédération Equestre Internationale (www.fei.org) et le Sports Act du Ministère de la Jeunesse et des Sports s'appliquent.

2.0 REGLEMENT CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES
2.1 HAUTEURS, NOMBRE D'OBSTACLES ET DE COMBINAISONS, BAREMES, DETENTE
2.1.1 JUNIOR

CATEGORIE JUNIOR	Soubas- sement.	BAREME	Nombre d'obstacles	Combinaisons
50cm	NON	Bareme A sans Chrono	8 a 10	NON
60/70cm	NON	Barrage Intégré *		1 double a 2 foulées
PREPARATOIRE 60cm	NON	Bareme A sans chrono		1 double a 2 foulées
70/80cm	NON	Barrage Intégré *		1 double a 2 foulées
80/90cm	NON	Barrage Intégré *		1 double a 2 foulées
PREPARATOIRE 80 cm	NON	Barème A sans Chrono		1 double a 2 foulées

***ARTICLE 274 de la FEI: COMPETITION IN TWO (2) PHASES
Art 274.1 a 5, 5.2,5.6 et 5.7**

Age :

- 50 ; 60/70 ; 70/80 : jusqu'à 16 ans dans l'année
- 80/90 : jusqu'à 18 ans dans l'année

Les Epreuves Préparatoires seront ouvertes à TOUS mais devront avoir un parcours différent et être adaptées aux jeunes chevaux ou jeunes cavaliers.

Chevaux acceptés dans les catégories :

- 50 ; 60/70 : Chevaux pas autorisés
- 70/80 : Chevaux E-D
- 80/90 : Chevaux E-D-C
- OPEN : Toutes Catégories Poneys et Chevaux
- A noter : aucune restriction ne sera imposée sur la taille des poneys.

- Tous les pur-sang sont considérés comme des chevaux

Nombre de Tours par Cheval / Poney :

Aucun Poney/Cheval ne sera autorisé à se présenter plus de 4 fois sur le terrain.

Aucun cavalier junior ou senior ne sera autorisé à monter le même cheval dans 2 catégories différentes.

2.1.2 SENIOR
Nombre de Tours par Cheval

Chevaux : 2 Tours autorisés par Cheval

Un cheval qui participe dans deux catégories différentes avec des cavaliers de niveaux différents ne doit pas descendre ou monter de plus de deux catégories.

Exemple :

Il peut concourir en : A/B/C

B/C/D

C/D/E

Il ne peut pas faire A et D, ou B et E

CATEGORIES SENIOR	MURS	Soubas- sement.	Max combinaisons	Max efforts	Max Obstacles	Barème
OPEN PREPARATOIRE 0m80	OUI	OUI	A la Chef Discrétion du	Discrétion Chef de Piste	du	Barème A sans chrono
OPEN 1m00	a	la	discrétion	du	chef	de piste
0m80	OUI	OUI	2 doubles	A la Du Chef	Discrétion De Piste	Barème A barrage au chrono ou, intégré *
0m90	OUI	OUI	1 d + 1 triple/2 d	A la Du Chef	Discrétion De Piste	Barème A barrage au chrono, ou intégré *
1m00	OUI	OUI	Au choix	A la Du Chef	Discrétion De Piste	Barème A barrage au chrono ou intégré *
1m10	OUI	OUI	Au choix	A la Du Chef de	Discrétion Piste	Barème A barrage au chrono ou intégré *
1m20	OUI	OUI	Au choix	A la Du Chef	Discrétion De Piste	Barème A barrage au chrono ou intégré

***Article 274** de la FEI : Barrage intégré (compétition en 2 phases)

Article 246 de la FEI : Barrage

a. **Chronométrage** : Dans les cas de chronométrage manuel, les temps n'excédant pas 5/100^e de sec seront considérés ex-æquo. Par ex 63'14 et 63'10

b. Article 208 GENERALITES (FEI)

1. Les obstacles doivent être engageants par leur forme et par leur front varié et cadrer avec l'environnement. Les obstacles eux-mêmes et les parties qui les composent, doivent être de telle manière qu'ils puissent être renversés, tout en étant ni trop légers et tombant au moindre choc, ni d'un poids tel qu'ils pourraient entraîner la chute des chevaux ou les blesser.
2. Les obstacles ne doivent pas être antisportifs ni être la cause d'une surprise désagréable pour **tout** athlète.

2.1.3 Détente

Les obstacles ne doivent pas dépasser les cotes de plus de 10 cm dans la largeur et la hauteur.

FEI ART 201.4.5

For Competitions where the maximum obstacle height is 1.40m or less, the obstacles in the practice arena may not exceed in height and width ten centimetres more than the actual maximum height and width of the obstacles of the Competition in progress.

La priorité dans la carrière de détente est à **droite**.

2.2 Tenue de Concours

Catégories Juniors

50cm ; 60/70 cm : Pantalon d'équitation – Polo blanc

70/80cm – Open : Pantalon d'équitation blanc ou beige – Polo blanc ou
Chemise blanche

80/90 junior : Pantalon d'équitation blanc ou beige – chemise
Blanche et cravate ou chemise de concours
pour les filles

Catégories Seniors : Pantalon d'équitation blanc ou beige, chemise de concours,
cravate blanche, veste de concours classique ou FFE (noir,

vert foncé, bleu marine et gris foncé) (en cas de chaleur le président du jury peut autoriser les compétiteurs a ne pas porter de veste et en cas de pluie à porter 1 blouson de pluie)

P.S : Chemise et cravate ou chemise à col montant pour les filles

Bottes d'équitation ou bottines et « chaps » d'équitation : obligatoires toutes catégories

Bombe - Casque : Doit avoir 3 points d'attache et être portée attachée à la détente et pendant l'épreuve. *Le cavalier doit s'assurer que sa protection est aux normes internationales: EN1384/A1 / ASTM f1163-01*

Couleurs & Drapeau National

Badges – Drapeau et couleurs peuvent être porté sur la veste: MESF sur le cœur et drapeau sur le haut de la manche droite. Porter seulement les couleurs les plus récentes. Port du Drapeau national autorisé seulement pour les membres de l'équipe nationale des années courantes et précédentes.

Reconnaissance et Remise des Prix : Tenue de concours exigée

Harnachement : Seules les martingales à anneaux sans système d'arrêt sont admises. Les martingales fixes et les rennes a houlette sont autorisées jusqu'en Catégorie D.

2.3 Changement de Catégorie

2.3.1 Pour Descendre de Catégorie :

- Demande par courrier ou mail à la fédération, avec raisons évoquées (Changement de cavaliers, cheval problèmes, élimination de 2 concours consécutifs, etc ...). Si sa demande est agréée mais qu'il se classe (1^e,2^e,3^e) lors des 3 prochains CSO, il devra obligatoirement réintégrer la plus grosse catégorie et perdra les points acquis dans la catégorie inférieure.
- Tout jeune cavalier ou cavalier débutant qui désire monter un cheval de plus grosse catégorie, dans une catégorie inférieure, devra faire une demande écrite et officielle à la MESF. Si sa demande est agréée mais qu'il se classe (1^e,2^e,3^e) lors des 3 prochains CSO, il devra obligatoirement réintégrer la plus grosse catégorie et perdra les points acquis dans la catégorie inférieure.

2.3.2 Pour Monter de Catégorie

La MESF n'exigera pas que les chevaux montent de catégorie en cours d'année mais :

- **Juniors:** Le cavalier 1^{er} de sa catégorie en Ligue Nationale, devra monter de catégorie l'année suivante. Sauf raison valable donnée par le moniteur.

SENIORS:

- Cat E,D,C : il sera permis aux gagnants de la ligue de rester dans la même catégorie encore une année mais devra automatiquement monter de catégorie l'année suivante si il/elle gagne la Ligue une 2eme fois-
- Toutefois, si un cavalier gagne la Ligue en gagnant 3 des 5 compétitions, il/elle devra automatiquement monter de catégorie l'année suivante sauf représentation faite par le moniteur.
- Catégorie B : il ne sera demandé aux cavaliers de la catégorie B de monter de catégorie que s'ils ont gagné 3 des 5 compétitions sans faute et avec barrage a 1m20

A noter que la catégorie dans laquelle un Cavalier se trouve au niveau de la ligue Annuelle dépend du cheval qu'il monte et de ses compétences équestres. Il appartient à l'Enseignant de chaque club de s'assurer que ses cavaliers s'inscrivent dans la bonne catégorie aux concours.

2.4 Ligue de L'Année

Ligue Poneys

Le total des points de TOUS les CSO MESF comptant pour la Ligue seront comptabilisés

Ligue Chevaux

Le total des points de TOUS les CSO MESF comptant pour la Ligue seront comptabilisés

2.5 Barème de Points

Les points seront alloués selon un système proposé par la FEI (ci-après) et varieront en fonction du nombre de participants par épreuve.

Quant plus de 16 cavaliers participeront à une épreuve, seuls les 16 premiers recevront des points.

Seuls les cavaliers terminant leur 1^{er} tour marqueront des points.

Système de Points de la Ligue

No de Cavaliers par compétition	16 (or more)	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Rang 1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	6	4	2
2	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	3	1	
3	15	14	13	11	10	9	8	7	6	5	4	2	1			
4	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			
5	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1				
6	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
7	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1						
8	9	8	7	6	5	4	3	2	1							
9	8	7	6	5	4	3	2	1								
10	7	6	5	4	3	2	1									
11	6	5	4	3	2	1										
12	5	4	3	2	1											
13	4	3	2	1												
14	3	2	1													
15	2	1														
16	1															

2.6 Championnat de l'Année

2.6.1 QUALIFICATION :

Pour se qualifier pour le Championnat un cavalier :

- Doit être inscrit à la MESF avec une licence compétition en cours de validité.
- Doit avoir participé à 3 Compétitions nationales (Ligue et WJC) dans la même catégorie.
- Peut s'engager sur 2 chevaux dans la même épreuve mais devra faire son choix définitif 3 jours avant le début du Championnat
- 1 cheval/poney ne peut courir que pour un titre du Championnat.
- Conditions de qualification des championnats : Les 10 premiers de chaque catégorie. Au cas où le nombre de 10 n'est pas atteint, la MESF se réserve le droit d'y inviter d'autres cavaliers

2.6.2 ENGAGEMENTS : Clôture 10 jours avant le Championnat

2.6.3 EPREUVES

A être définies par le Comité Technique

2.6.4 CLASSEMENT

Les conditions dépendront du barème défini par le Comité Technique.

2.6.5 PRIX

Au premier de chaque catégorie qui est déclaré champion.

Flots aux 5 premiers de chaque catégorie.

3.0 REGLEMENT DRESSAGE

1. Harnachement et Embouchures

a. Mors :

- Club 1 & 2: mors de filet simple – (voir copie SANEF et FFE)
- Club 1 & 2 : pelham permis (sans aides artificielles)
- WDC Tests: voir règlements FEI WDC

b. Aides Artificielles :

- Club 1 & 2 : élastiques (chanfrein perpendiculaire au sol), martingale, martingale fixe, rennes à houlettes

c. Protection et Bandes

- Permis en Club no 1 and 2

2. Tenue

a. Cavaliers

- Pantalon d'Equitation blanc ou beige: toutes catégories
- Chemises blanches: Club 1 & 2
- Chemise de concours, cravate ou chemise a col montant, veste : toutes reprises FEI. Le président du Jury peut autoriser de ne pas porter de veste en cas de grosse chaleur. Dans ce cas les chemises de concours sans manches ne seront pas autorisées.
- bombe: toutes catégories
- Bottes ou bottines/chaps : toutes catégories

b. Chevaux:

- Tapis de Selle
- Club 1 & 2 : couleurs permises
- Toutes reprises FEI: blanc ou noir

3. Eperons et/ou cravache

- Club 1 & 2 cravache autorisée. Pas d'éperons
- Reprises FEI: Cravaches pas autorisées, éperons optionnels.

4. Dictée des Reprises:

- Permis pour toutes les reprises

5. Trot enlevé

- Club 1 & 2 sauf indication contraire

6. Carrières

- 40X20 Club 1&2
- 60X20 Reprises FEI WDC

7. Durée des reprises

- Comme indiqué sur les protocoles

8. Classement Poney et Chevaux

- Club 1, 2, FEI Preliminary & FEI Elementary: enfants et adultes doivent être jugés séparément

4.0 VOLTIGE

Voir « Rules FEI Vaulting Group IX 2012.

5.0 CODE DE CONDUITE

5.1 General

Aucun concurrent ne doit lors d'un concours:

- a) Se conduire de façon choquante pour le public
- b) Discuter avec un officiel ou utiliser un langage déplacé ou menaçant ou avoir une attitude impolie ou menaçante vis à vis d'un officiel.
- c) Maltraiter de quelque façon que ce soit un cheval à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aire de concours.
- d) Utiliser de façon abusive ou excessive la cravache ou les éperons
- e) Utiliser l'action du mors et/ou de n'importe quelle partie de l'harnachement avec brutalité dans le but de punir le cheval et de telle façon que ce soit une cause de douleur ou de gêne pour le cheval.
- f) A la détente ou n'importe où dans l'enceinte du concours, permettre qu'un cheval:
 - i) soit battu
 - ii) saute une barre ou un obstacle qui soit tenu en main
 - iii) saute un oxer dont le 1er élément soit plus haut que le 2ème
 - iv) saute un obstacle dans la mauvaise direction.
- g) Permettre en connaissance de cause ou autrement qu'un cheval dont il est responsable prenne part à une compétition sous l'influence d'un produit interdit, y compris l'alcool et des substances chimiques. Cette personne sera tenue responsable si des analyses révèlent la présence de produits interdits.
- h) Refuser de façon déraisonnable qu'un cheval qui vient de participer ou va participer à 1 compétition subisse un test si la demande est faite par les autorités responsables ou le comité organisateur

- i) Prendre des produits interdits. Dans le cas où une analyse révélerait la présence dans son corps de produits interdits, celui-ci serait en contravention avec ce règlement.
- j) Refuser un prélèvement d'un échantillon de ses 'liquides corporels' pour permettre de contrôler la présence de produits interdits
- k) Se conduire de telle façon que cela porte préjudice à la réputation et aux intérêts de la MESF
- l) Refuser de façon déraisonnable d'aider les officiels ou les membres du Comité Exécutif de la MESF dans leurs investigations concernant des plaintes pour mauvaise conduite par des membres de la MESF.
- m) Faire une fausse déclaration, orale ou écrite, à un officiel de la MESF concernant tout cas couvert par les règlements.
- n) Prendre part à un concours et/ou transporter des chevaux à une compétition sans une licence fédérale de compétition.
- o) prendre part à une compétition pour laquelle le cavalier et le cheval ne sont ni qualifiés ni éligibles.
- p) Ayant confirmé sa disponibilité pour prendre part en tant que membre d'une Equipe Nationale Mauricienne, refuser d'en faire partie sans raison valable.
- q) Dans le cas d'une suspension de la MESF, prendre part à des événements MESF, représenter ou aider n'importe quel autre membre de la MESF ou de n'importe quelle d'autre fédération nationale étrangère durant cette suspension de tout droit et privilège de participation.

6.0 ASSURANCE

Tout cavalier pratiquant l'équitation au sein d'un Club membre fédéré, de loisir ou de compétition, doit obligatoirement être titulaire d'une licence Fédérale.

La responsabilité des Clubs est engagée à faire respecter cette obligation, sans exception.

Lors de chaque événement MESF une assistance de premiers soins et/ou ambulance sera prévue. Tout cavalier blessé sera transporté en ambulance à la clinique à laquelle l'ambulance est rattachée.

La MESF décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans la pratique de l'équitation de loisir ou de compétition.

L'Assurance Cavalier est obligatoire. La fédération offre une assurance standard non médicale dans le prix de la licence fédérale et propose une assurance médicale/accident dont les détails ont été communiqués aux clubs membres.

Assurance Standard

Cavalier de 5 -15 ans

Couvertures :

Décès : Rs10, 000

Handicap Permanent: Rs150, 000

Cavalier de 16 - 65 ans

Couvertures :

Décès : Rs150, 000

Handicap Permanent: Rs200, 000

Assurance Supérieure

Cavalier de 16 à 65 ans uniquement

Tarif annuel : Rs 620

Couvertures :

Décès : Rs150, 000

Handicap Permanent : Rs 500,000

Assurance Médicale

Annual Premium:

Option (1) Medical Expenses limit: Rs 35,000.(par accident)

Annual Premium per rider: Rs 3,120.-

Option (2) Medical Expenses limit: Rs 50,000 (par accident)

Annual Premium per rider: Rs 4,140.-

Chaque Club Membre reçoit en début d'année les détails des polices d'assurance.

Pour toute explication additionnelle, vous pouvez aussi contacter Mila au bureau de la MESF – Tel 6985849 – Lundi à Vendredi de 09h00 à 15h00

7.0 TARIFS COMPETITION ET LICENCE 2012

Les Frais de Concours sont toujours dus avant la compétition.

Tout cavalier se présentant en concours, sans s'être acquitté du paiement de sa licence MESF et de son concours, sera déclaré non partant.

Tarifs 2013	Rs
CSO Junior :	Rs 700
CSO Senior	Rs 800
Dressage	Rs 750
Voltige	Rs 550
Equifun	Rs 500
Galop	Rs 350
WDC	Rs 1000
Clinic	Rs 750
WJC (2jours)	Rs 1800
WJC Open	Rs 900
Championnat	Rs 1000

Tarifs Licences 2013

Licence cavalier, incluant assurance

5 - 15 ans

Cavalier Club : Rs 600

Cavalier Compétition : Rs 900

Plus des 16 ans :

Cavalier Club : Rs 700

Cavalier Compétition : Rs1000

Licence Chevaux Rs 700

Passeport Chevaux Rs 500

Licence Sociale Rs 200

Quotite annuelle club Rs5,000

Aucun Cavalier ou Cheval (sauf cheval/poney de club) ne sera autorisé à se présenter en piste s'il n'est pas dûment fédéré.

8.0 SELECTION EQUIPE NATIONALE 2013

Les critères de sélection pour l'équipe nationale sont amendés chaque année pour suivre l'évolution des niveaux et des invitations reçues.

Les critères pour 2013 sont:

- a) Etre Mauricien
- b) Avoir participé à au moins 3 CSO MESF l'année précédente, en catégorie A, B ou C (ligue et WJC)
- c) Avoir été sélectionné pour participer au Championnat de Fin d'Année qui sera déterminant lors de la sélection.
- d) Le cavalier doit s'engager à prêter son meilleur cheval de concours dont le niveau doit être Cat. A, B ou C. Si ce cheval ne lui appartient pas, il doit obtenir la permission du propriétaire avant de s'engager dans la sélection nationale
- e) Doit être licencié MESF
- f) Etre un cavalier d'expérience pouvant monter un cheval prêté ou loué à haut niveau
- g) La décision finale de sélection demeure la prérogative du comité de la MESF. Ce dernier choisira aussi le chef d'équipe. Nous attirons votre attention sur le fait que tous les cavaliers sélectionnés ne représenteront pas nécessairement l'Ile Maurice. Cependant le comité s'efforcera d'offrir à chacun la chance de participer à une épreuve internationale.

9.0 TRANSPORT

- 9.1 Lors des compétitions nationales et internationales la MESF assure le transport des chevaux à partir des clubs membres jusqu'au lieu de la compétition
- 9.2 Tout cavalier licencié qui utiliserait son propre van pour transporter son cheval sur le lieu du concours payera 50% du droit de participation
- 9.3 Tout cavalier qui louerait un van pour le transport de son cheval alors que la MESF lui offre un transport collectif, paiera la totalité des frais de déplacement. Il est cependant à noter que la MESF est prioritaire quant à l'utilisation des vans de transport de location.
- 9.4 Tout cavalier dont le cheval ne se trouve pas au club dont il est membre bénéficiera d'une aide équivalent au tarif payé par cheval aux gros vans de transport.